



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 1<sup>er</sup> février 2021 à 20h30 par voie de vidéoconférence.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbaux du 11 et 29 janvier 2021
4. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Réponse aux questions du public envoyées précédemment
6. Subventions, commandites et demandes
  - 6.1 Fondation « Les enfants de l'Opéra » – Demande d'aide financière
  - 6.2 Demande d'appui au projet « Du mont Rougemont au mont Yamaska, ensemble, favorisons la connectivité »
  - 6.3 Souveraineté La Solution – Demande de commandite
  - 6.4 Statistiques Canada / Recensement 2021 – Demande d'appui
  - 6.5 Fondation Mira – Demande d'autorisation de passage
7. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
  - 7.1 Adoption du règlement no. 2021-298 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux d'entretien du cours d'eau Grande-Caroline
  - 7.2 Adoption du règlement no.2021-299 relativement à l'approvisionnement, la fourniture, l'utilisation et la taxation de l'eau potable
  - 7.3 Adoption du règlement no. 2021-300 modifiant le règlement de taxation 2020-294 décrétant les taux de taxation et tarifs pour l'exercice financier 2021
8. Administration et greffe
  - 8.1 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect de l'UMQ
  - 8.2 Soutien au projet de loi C-213, Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments
  - 8.3 Aménagement du nouveau puits PP-16-02 et réfection des installations de traitement et de stockage - Acceptation de l'avis de changement no. 4
  - 8.4 Aménagement du nouveau puits PP-16-02 et réfection des installations de traitement et de stockage – Décompte progressif no. 4
  - 8.5 Paiement de facture – *CDTEC Calibration* – Achat d'un localisateur de conduit souterrain
9. Urbanisme
  - 9.1 Dérogation mineure – Lot 6 118 762, rang de la Montagne
  - 9.2 Demande à la CPTAQ – Lot 1 716 069 (rang de la Montagne)
  - 9.3 Demande d'exclusion à la CPTAQ – 1 715 543 et 1 715 566
10. Eau potable / Eaux usées
  - 10.1 Offre de service AGÉOS – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
11. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
12. Période de questions réservée à l'assistance
13. Levée de la séance



## Procès-verbal

### Ouverture

Monsieur Jeannot Alix propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h30. Le conseil municipal siège à huis clos en vertu des décrets 177-2021 et 388-2021 du gouvernement du Québec.

Sont présents : Monsieur Michel Arseneault, maire  
Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1  
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2  
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3  
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4  
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5  
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

21-01-4131

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-02-4132

### **Adoption des procès-verbaux du 11 et 29 janvier 2021**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 29 janvier 2021, tels que rédigés.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-02-4133

### **Approbation du paiement des comptes**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 1<sup>er</sup> février 2021 au montant de 249 293.12\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 11 janvier 2021 pour un montant total de 82 663.58\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 27 décembre 2020 au 28 janvier 2021 au montant de 67 171.34\$
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

### **Question envoyée par le public.**

Le conseil n'a reçu aucune question du public.



21-02-4134

**Fondation « Les enfants de l'Opéra » – Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation « Les Enfants de l'Opéra » adresse au conseil municipal, une demande d'aide financière pour leur activités 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour mission de soutenir le développement du plein potentiel des enfants de 4 à 17 ans à travers l'art, l'éducation, le sport et la santé, contribuant ainsi à bâtir leur confiance et leur estime de soi;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de verser un montant de 250\$ à la Fondation « Les Enfants de l'Opéra ».

Vote pour : 6

Vote contre :

**Association du Mont Rougemont – Demande d'appui au projet « Du mont Rougemont au mont Yamaska, ensemble, favorisons la connectivité »**

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite compte tenu du caractère privé des terrains de la montagne. Il suggère à l'AMR de consulter les propriétaires et de s'assurer de l'engagement de ceux-ci avant de mettre en place un projet de cet envergure.

**Souveraineté La Solution – Demande de commandite**

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

21-02-4135

**Statistique Canada / Recensement 2021 – Demande d'appui**

CONSIDÉRANT QUE le prochain recensement se déroulera en mai 2021 et que Statistiques Canada sollicite l'appui de la Municipalité afin de mieux faire connaître le recensement aux résidents de notre collectivité;

CONSIDÉRANT QU' en réponse à la pandémie de COVID-19, Statistique Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE Statistique Canada embauchera environ 32 000 personnes partout au pays pour aider à la collecte des données du recensement et souhaite travailler avec la municipalité afin que les résidents soient avisés et informés de ces possibilités d'emplois, en plus de les encourager à remplir leur questionnaire du recensement ;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des données du recensement est nécessaire pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'appuyer le Recensement de 2021 et encourager tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca) étant donné que des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Vote pour : 6

Vote contre :



21-02-4136

**Fondation Mira – Demande d'autorisation de passage**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira adresse au conseil municipal une demande pour obtenir l'autorisation de passage pour la tenue d'un événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont retenu la date du vendredi 13 août 2021, de 10h00 à 16h30;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira qui a pour objectif de fournir des chiens spécialement formés et développés pour répondre aux besoins des personnes touchées par un ou plusieurs handicaps visuels ou moteurs, ainsi qu'aux enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme et ce, tout à fait gratuitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'autoriser le passage de l'événement cycliste, organisé par la Fondation Mira, dans la municipalité, selon le trajet soumis aux membres du conseil, conditionnel au traitement et à l'attestation de la demande par le Ministère du Transport du Québec.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-02-4137

**Adoption du règlement no. 2021-298 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux d'entretien du cours d'eau Grande-Caroline**

[CLIQUER ICI POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT](#)

CONSIDÉRANT QUE en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants sur la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou une partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi, et que des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de décréter un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux d'entretien du cours Grande-Caroline;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux d'entretien du cours d'eau Grande-Caroline est de 99 493.59\$ et ce montant doit être réparti par la municipalité locale aux contribuables touchés par lesdits travaux, laquelle liste a été établie par la MRC de Rouville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le présent règlement no. 2021-298 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux d'entretien du cours d'eau Grande-Caroline. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

## **Adoption du règlement no.2021-299 relativement à l'approvisionnement, la fourniture, l'utilisation et la taxation de l'eau potable**

la municipalité de Rougemont a adopté les règlements 2009-116 relativement à la fourniture d'eau potable et le 2008-100 relativement à l'utilisation extérieure de l'eau potable et leurs amendements respectifs :

qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement concernant l'approvisionnement, la fourniture et l'utilisation de l'eau potable de la municipalité afin de le rendre plus représentatif aux réalités contemporaines, notamment la Stratégie d'économie d'eau potable du gouvernement provincial :

un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 29 janvier 2021 :

une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi, et que des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant le début de la séance:

la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de décréter la tarification et l'utilisation de l'eau potable:

Vote contre :

**Adoption du règlement no. 2021-300 modifiant le règlement de taxation 2020-294 décrétant les taux de taxation et tarifs pour l'exercice financier 2021**

le conseil municipal a adopté le 14 décembre 2020, le règlement 2020-294 décrétant les taux de taxation et tarifs pour l'exercice financier 2020:

des modifications doivent être apportées au niveau de l'imposition du service des écocentres afin d'inclure les catégories industrielles, commerciales et institutionnelles, tel que prévu par le conseil des maires de la MRC de Rouville;

le conseil a adopté le règlement 2021-299  
relativement à l'approvisionnement, la fourniture,  
l'utilisation et la taxation de l'eau potable et que ce  
dernier décrète que le règlement de taxation annuel  
doit décréter les tarifs de base et de consommation  
de l'eau potable pour l'année ;

un avis de motion du présent règlement a été donné  
à la séance extraordinaire du 29 janvier 2021;

une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi, et que des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant le début de la séance;

Vote contre :

*La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le*



*débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.*

*C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.*

*Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.*

*Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu :

- QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;
- QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;
- QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Vote pour : 6

Vote contre :

#### **Soutien au projet de loi C-213, Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments**

Le conseil prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite.

21-02-4141

#### **Aménagement du nouveau puits PP-16-01 et réfection des installations de traitement et de stockage - Acceptation de l'avis de changement no. 4**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du nouveau puits PP-16-01 et réfection des installations de traitement et de stockage sont présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE l'automatisation initialement prévu n'est pas compatibles avec les installations et qu'il est nécessaire de procéder à des modifications;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun d'uniformiser l'exploitation des puits sur l'ordinateur de l'usine de filtration afin d'avoir le meilleur agrément pour l'opération et le suivi et assurer qu'en cas de perte de communication avec l'usine, le système aux installations McArthur continue l'envoi en parallèle des alarmes;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu en « contingence » ne couvre pas les travaux d'automatisation supplémentaires requis;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser un montant maximum de 10 000\$ pour l'automatisation et la gestion des alarmes du nouveau puits PP-16-01.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-02-4142

**Aménagement du nouveau puits PP-16-02 et réfection des installations de traitement et de stockage – Décompte progressif no. 4**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, Nordmec Construction inc. a déposé un troisième décompte progressif pour les travaux d'aménagement du nouveau puits PP-16-02 et réfection des installations de traitement et de stockage;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur chargé du dossier, Monsieur Claude Gaudreau, a recommandé le paiement de ce décompte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de payer à Nordmec Construction inc., le décompte no. 4 au montant de 31 513.11\$ incluant les taxes, payable selon la répartition suivante :

- 17 732.42\$ pris à même le surplus accumulé affecté à l'eau potable;
- La balance sera prise à même le fonds de roulement de la municipalité remboursable sur une période de 10 ans conformément au règlement 2021-301, lequel sera adopté suite à l'approbation des personnes habiles à voter. Si ce dernier ne serait pas adopté, le fonds de roulement garantirait tout de même le financement des travaux.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-02-4143

**Paiement de facture – CDTEC Calibration – Achat d'un localisateur de conduit souterrain**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2021 a été adopté le 14 décembre dernier, lequel prévoyait l'achat d'un localisateur de conduit souterrain au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de payer la facture de CDTEC Calibration au montant de 5170.43\$ incluant les taxes pour l'achat du localisateur et d'immobiliser ledit achat.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Dérogation mineure – Lot 6 118 762 – Rang de la Montagne**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

21-02-4144

**Demande à la CPTAQ – Tartopom – Rang de la Montagne**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de monsieur Roger Labonté, représentant Tartopom S.E.N.C. a pour objet l'aliénation d'une partie du lot 1 716 069 d'une superficie de 0,88 hectare ;

CONSIDÉRANT QUE Tartopom S.E.N.C. est présentement propriétaire des lots 1 716 069 et 4 577 478, lesquels sont contigus ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait suite au refus de la première demande d'aliénation de ce lot par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), tel qu'indiqué à la décision rendue au dossier 429282 le 12 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le dossier 429282, la CPTAQ indique qu'elle pourrait être d'accord pour détacher le théâtre et le café-terrasse de la propriété agricole et qu'elle croit qu'il serait préférable de préserver dans un même ensemble tous les potentiels agricoles et acéricoles présents sur cette propriété ;



- CONSIDÉRANT QUE M. Roger Labonté, désire vendre le lot 4 577 478, sur lequel sont exercées les activités de Tartopom S.E.N.C. (verger, érablière, boutique et résidence ;
- CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de Rougemont occupe présentement une partie du lot 1 716 069 en vertu d'un bail emphytéotique et que le projet d'aliénation n'affectera pas ses activités ;
- CONSIDÉRANT QUE M. Roger Labonté désire conserver une partie du lot 1 716 069 afin d'y entreprendre de nouvelles activités agricoles (culture de légumes et petits fruits), de réhabiliter le café-terrasse existant et de maintenir les activités du théâtre ;
- CONSIDÉRANT QUE les activités du café-terrasse ont déjà été autorisées par la CPTAQ (décision 408906) ;
- CONSIDÉRANT QUE nonobstant les activités existantes (théâtre et café-terrasse), la demande ne vise pas l'utilisation à des fins autres qu'agricoles ;
- CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;
- CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Tartopom S.E.N.C.  
Vote pour : 6 Vote contre :

21-02-4145

**Demande d'exclusion à la CPTAQ – 1 715 543 et 1 715 566**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une exclusion de 0.6874 hectare sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE la demande est motivée par les besoins de l'entreprise Lasonde de procéder à l'agrandissement de l'usine Mont-Rouge située dans la zone industrielle adjacente à la zone agricole visée par la demande;
- CONSIDÉRANT QUE les lots 1 715 543 et 1 715 566 d'une superficie de 0.6874 hectare (74 000 pieds carrés) sont assujettis à la présente demande d'exclusion;
- CONSIDÉRANT QUE tels que le démontre les documents justificatifs déposés l'ensemble de la demande semble respecter les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu unanimement que la municipalité de Rougemont dépose une demande d'exclusion à la CPTAQ pour les lots précédemment cités.  
Vote pour : 5 Vote contre : 1 (M. Fortin)

21-02-4146

**Offre de service Agéos – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable**

- CONSIDÉRANT QU' en juin 2018, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a dévoilé la



Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et le plan d'action 2018-2023 qui l'accompagne;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action prévoyait notamment le lancement du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) lequel découle de l'engagement du gouvernement du Québec d'offrir un soutien financier aux municipalités afin de les aider à se conformer aux obligations fixées par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);

CONSIDÉRANT QUE le RPEP imposent aux municipalités responsables d'un site de prélèvement d'eau alimentant plus de 500 personnes l'obligation de transmettre au ministère un rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable dont elles sont responsables;

CONSIDÉRANT QU' en janvier 2021, le Ministère de l'Environnement a confirmé à la Municipalité une aide financière pour la réalisation de ses engagements;

CONSIDÉRANT QUE la firme AGÉOS a transmis à la municipalité une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE la firme AGÉOS travaille depuis de nombreuses années avec la Municipalité et qu'elle détient bon nombre des informations nécessaire à l'élaboration du rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter l'offre de service de AGÉOS au montant de 39 500\$ pour la réalisation des exigences du RPEP. Les services seront payés à même les sommes prévues à la convention signée entre le Municipalité et le MELCC, si les fonds n'étaient pas suffisants, les dépenses supplémentaires seraient garanties par le fonds général « Honoraires professionnels ».

Vote pour : 6

Vote contre :

21-02-4147

#### Levée de la séance

Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 2<sup>e</sup> jour de février 2021

Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Michel Arseneault  
Maire

Kathia Joseph  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière